



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 15 AVRIL 2020, À 19 HEURES 30 MINUTES, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Yves Labadie, président et conseiller de Belœil
Monsieur Robert Pelletier, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville
Monsieur Daniel Tétrault, premier vice-président et conseiller de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Madame Mélanie Dupré, conseillère de Saint-Jean-Baptiste
Madame Parise Godbout, conseillère de Sainte-Madeleine
Monsieur Émile Grenon Gilbert, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Richard Pelletier, conseiller de Saint-Basile-le-Grand

Était absent :

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Règlement d'emprunt numéro 13-03 – refinancement d'une somme de 1 451 400 \$
Règlement d'emprunt numéro 24-14 – refinancement d'une somme de 598 300 \$
Règlement d'emprunt numéro 24-14 – refinancement d'une somme de 950 300 \$
7. Réfection d'une portion de conduite intermunicipale sur la rue Mason (entre Connaught et Ruth) à Otterburn Park – adoption du projet d'entente
8. Consommation d'eau pour le mois de mars 2020
9. Divers
10. Interventions de l'assistance
11. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 30 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

20-04-013 POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

20-04-014 POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Madame Parise Godbout

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 20-013 18-03-20 Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2020 est établi à 2,03 \$.
- 20-014 20-03-20 Courriel de MADAME CHANTAL MALENFANT, attachée d'administration, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2020-03-090 acceptant les conditions prévues à l'entente intermunicipale entre les villes de Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park et la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu concernant la réfection d'infrastructures sur le territoire de la ville d'Otterburn Park.
- 20-015 21-03-20 Avis de recalcul du taux personnalisé 2020, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,99 \$.

20-04-015 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 20-03, du chèque numéro 20156 au chèque numéro 20172 du déboursé numéro 202000215 au déboursé numéro 202000302 pour un montant total de 368 368,68 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

- POINT 6. RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 13-03 — REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 1 451 400 \$**
RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 24-14 — REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 598 300 \$
RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 24-14 — REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 950 300 \$

20-04-016

6.1 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Date d'ouverture :	15 avril 2020	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	28 avril 2020
Montant :	3 000 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 13-03 et 24-14, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 avril 2020, d'une somme de 3 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

578 000 \$	1,200 00 %	2021
589 000 \$	1,300 00 %	2022
600 000 \$	1,500 00 %	2023
611 000 \$	1,650 00 %	2024
622 000 \$	1,750 00 %	2025

Prix : 99,868 00

Coût réel : 1,623 89 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

578 000 \$	1,100 00 %	2021
589 000 \$	1,200 00 %	2022
600 000 \$	1,350 00 %	2023
611 000 \$	1,550 00 %	2024
622 000 \$	1,650 00 %	2025

Prix : 99,483 85

Coût réel : 1,644 85 %

3 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

578 000 \$	1,20000 %	2021
589 000 \$	1,25000 %	2022
600 000 \$	1,50000 %	2023
611 000 \$	1,65000 %	2024
622 000 \$	1,75000 %	2025

Prix : 99,751 00

Coût réel : 1,657 21 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

578 000 \$	1,100 00 %	2021
589 000 \$	1,150 00 %	2022
600 000 \$	1,250 00 %	2023
611 000 \$	1,400 00 %	2024
622 000 \$	1,550 00 %	2025

Prix : 98,974 00

Coût réel : 1,718 70 %

5 - BMO NESBITT BURNS INC.

578 000 \$	1,00000 %	2021
589 000 \$	1,25000 %	2022
600 000 \$	1,25000 %	2023
611 000 \$	1,25000 %	2024
622 000 \$	1,50000 %	2025

Prix : 98,815 00

Coût réel : 1,722 60 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pelletier

APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 000 000 \$ de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

20-04-017

6.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 000 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 AVRIL 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 000 000 \$ qui sera réalisé le 28 avril 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
13-03	1 451 400 \$
24-14	598 300 \$
24-14	950 300 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pelletier

APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02731
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER
BELOEIL, QC J3G 4G7

8. Que les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

20-04-018

POINT 7. RÉFECTION D'UNE PORTION DE CONDUITE INTERMUNICIPALE SUR LA RUE MASON (ENTRE CONNAUGHT ET RUTH) À OTTERBURN PARK – ADOPTION DU PROJET D'ENTENTE

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park prévoit la réfection complète des infrastructures de la rue Mason entre la rue Connaught et Ruth en l'an 2020;

ATTENDU QUE la Régie, par la résolution 19-01-004, a délégué la compétence à la ville d'Otterburn Park afin qu'elle procède, à même la réfection de ces infrastructures municipales sur la rue Mason, entre les rues Connaught et Ruth, au remplacement de la conduite intermunicipale de 400 mm de diamètre appartenant à la Régie dans ce même secteur (portion du tronçon F-G);

ATTENDU QU'un projet d'entente intermunicipal entre la ville d'Otterburn Park, la ville de Mont-Saint-Hilaire ainsi que la Régie a été préparé, lequel est inclus à la présente;

ATTENDU QUE le conseil de la Régie a pris connaissance du projet d'entente et s'en déclare satisfait;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la signature d'une entente intermunicipale entre les villes d'Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire et la RIEVR concernant la réfection d'une conduite intermunicipale de 400 mm de diamètre appartenant à la RIEVR, sur la rue Mason, entre la rue Connaught et Ruth, sur le territoire d'Otterburn Park.

QUE le président et secrétaire-trésorier sont dûment autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

POINT 8. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE MARS 2020

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour le mois de mars 2020 sont joints au présent point.

POINT 9. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 10. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

20-04-019 POINT 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 42 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Jean-Yves Labadie
président